



Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'assemblée du 19.5.2014
3. Communication de la Présidente
 - Transports scolaires
 - Devoirs accompagnés
 - Collège de la Romanellaz
4. Rentrée scolaire
5. Commissions
 - Fête des écoles
 - ...
6. Association du CET
7. Parole aux quarts
8. Divers

Excusé : M. Coguiec

1. Approbation de l'ordre du jour
Approuvé

2. Approbation du PV de l'assemblée du 19 mai 2014
Approuvé

3. Communication de la Présidente
Transports scolaires

Le projet de règlement sur les transports scolaires a été soumis à la Municipalité, mais celui-ci a été mis en attente en vue de l'application de l'art. 63a sur la journée continue de l'écolier. De plus, la proposition de la commission sur l'application d'un rayon de 1 et 1,5 km depuis le collège serait de compétence municipale, le projet de règlement sera modifié en ce sens.

Mme Beaud propose que la charte mise à jour soit validée par la Municipalité et mise en place dès la rentrée 2015.

Malgré un nombre stable de bénéficiaires, contrairement à la rentrée 2013, il y a eu une insuffisance de places la première semaine de la rentrée 2014 : le matin à 8h30 sur la Crésentine et à midi sur les Falaises. Rapidement avec CarPostal nous avons apporté des corrections. Pour la Crésentine, le 2^{ème} bus des Falaises n'étant pas complet, il passe aussi par la Crésentine et pour midi, le bus Falaises prend en charge en priorité les plus jeunes à 12h05 à Marcolet et Carrière, puis fait un 2^{ème} trajet à 12h26 avec les secondaires de Marcolet. Cet horaire sera valable en principe jusqu'à Noël. En janvier, nous devrions recevoir un plus grand bus de 42 places qui remplacera les deux de 25 places. CarPostal proposera alors un nouveau plan de prise en charge, en fonction de la fréquentation et de la provenance des bénéficiaires et leur lieu d'enclassement.

On rappelle que CarPostal propose un médiateur en cas de problèmes avec les élèves.

En début d'année scolaire, pendant une à deux semaines, Mme Perrin propose d'organiser un accompagnement d'un adulte aux arrêts de chaque collège afin d'éviter des problèmes de mise en place d'horaires et d'informer, d'aiguiller et d'aider les écoliers plus rapidement.

Il y a un point « noir » qui est relevé en termes de sécurité à midi à la sortie de Marcolet pour les enfants traversant entre le collège et la cantine et APEMS. Le manque de visibilité et la densité du trafic, surtout à midi rend l'endroit dangereux ; un patrouilleur ou un ralentisseur (dos d'âne) serait une solution à envisager.

Devoirs accompagnés

Les élèves de 3P pourront commencer les devoirs accompagnés dès le début de l'année scolaire (avant → après les vacances de février). 17 groupes sont ouverts en 3-4-5-6P avec entre 3 et 9 élèves et 4 groupes en 7-8P. Les devoirs accompagnés ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h25 pour les 3-4-5-6 et 15h25, 16h20 ou 17h05 pour les 7-8P. La séance dure 45 minutes. Tous les collèges sont concernés. 179 élèves sont inscrits pour 1, 2 ou 3 jours.

Un manque évident d'une salle de replis pendant les heures creuses existe ; la bibliothèque scolaire pourrait être une alternative pendant le temps scolaire. Une salle d'étude serait idéale pour nos élèves plus âgés.

Accueil parascolaire

Pour la 1^{ère} année, nos places sont toutes occupées, tant en UAPE (1-2P) qu'en APEMS (4-6P). Nous ne pouvons plus accueillir les 7-8P qui sont redirigés vers la cantine à midi. La cantine sert entre 60 à 70 repas par jour.

En fonction de l'application de l'art. 63a et selon la demande, il faudra trouver des solutions pour augmenter la capacité pour les prochaines rentrées.

Collège de la Romanellaz

Le chantier se déroule sans surprise et la première pierre a été posée en présence des derniers petits occupants du collège.

On propose qu'un local de ce collège soit multi-usage (cantine, accueil parascolaire, ..)

4. Rentrée scolaire

Mme Perrin fait un résumé de la situation à la rentrée scolaire et informe que l'enveloppe habituelle remise aux enseignants ne sera pas transmise au CET (pas nécessaire)

L'établissement scolaire de Crissier se résume comme suit :

- 1084 élèves
- 67 classes
- 6 bâtiments
- 124 enseignants

Nos bâtiments scolaires sont utilisés à leur maximum et il n'y a pas de possibilité de classes de dégagement à l'heure actuelle. Une planification avec la commune est indispensable au vu de l'augmentation démographique prévue.

19 élèves suivent Hand-étude, les élèves proviennent de tout le canton mais aucun élève de Crissier.



L'effectif des classes d'accueil de monte à 10 pour 85 élèves dont 60 issus de EVAM ; l'établissement scolaire propose également 1 classe de développement, 1 lieu ressource 7-8, 1 lieu ressource secondaire.

La démolition du collège de la Romanellaz a provoqué le déplacement de deux classes 5-6 au collège de Marcolet et deux classes 1-2 au collège de Chisaz.

Les dossiers en cours sont nombreux : LEO (nouvelles directives), planification scolaire, site internet, règlement scolaire, fête des écoles & promotions.

Enfin, les dérogations concernent environ 40 élèves dont 19 Hand-étude (élèves habitant hors de la commune mais finissant leur scolarité à Crissier ou élèves habitant Crissier et qui fréquentent l'établissement scolaire d'une autre commune.

5. Commission Fêtes des Ecoles

Une rencontre a eu lieu le 9 septembre 2014 et la séance a été constructive et les attentes de chacun entendues ; un PV décisionnel a été établi et différents points abordés ; il sera proposé à l'assemblée du CET pour validation.

Le tir proposé aux jeunes élèves par la société Sentinelle a été supprimé ; cela répond à une demande transmise par courrier par M. Bovay (enseignant) et qui est lue par Mme Beaud. La participation au cortège des 6P serait facultative (auront-ils congé le lundi ??) et cela ramène la participation de certains élèves à une fois lors de leur cursus scolaire, alors que normalement, ils y participent deux fois.

Le choix du thème du prochain cortège se précise...

6. Association du CET

Lors de la chantée de Chisaz qui a eu lieu en juin dernier, les sommes récoltées ont été réparties comme suit :

- Fr. 2000. -- versé en faveur de l'association Planète Enfants Malades
- Fr. 691,80 versé sur le compte de l'Association du CET

Le solde disponible à ce jour est de Fr. 26'673,25, dont 466,60 dévolus à l'activité Théâtre et 746,25 au chœur des écoles.

On remarque une baisse de fréquentation au festival de théâtre qui pourtant proposait une affiche prometteuse.

Les demandes en cours sont réglées ou se règlent et on interpelle l'Association pour faire face aux dépenses de déplacements des classes qui deviennent coûteuses ; une course en bus scolaire pour une classe coûte 115.- !

7. Parole aux quarts

L'école n'a pas soutenu le Road Movie.

Des aménagements au collège de Chisaz ont été apportés suite à l'arrivée de deux classes de 1.2P, entre-autre l'extension de la cour de récréation au terrain de basket qui est d'ailleurs dévolu à l'utilisation du matériel Feet for Futur et c'est à 4 enseignants qu'incombent la tâche de la surveillance.

Le projet de remplissage du terrain entre les alvéoles est pour l'instant en stand-by.

8. Divers

La participation des parents au projet FORCE sera renouvelé chaque année et l'animation aura lieu les 3 et 4 novembre prochains pour les élèves de 6P.

Les cours d'improvisations ont commencé et sont fréquentés par 14 élèves ; l'activité a lieu le jeudi de 16h15 à 17h et coûte 120.-/14 leçons, à charge des parents.



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

CRISSIER

Le 19 septembre a eu lieu la « Journée à pied à l'école » ; aucune manifestation particulière n'est organisée dans l'établissement scolaire à part une marche qui concerne presque tous les élèves.

La mise en place de la journée continue de l'écolier (art. 63a) amène beaucoup de questions : quelles obligations pour la commune ? Beaucoup d'inconnues et surtout la loi d'application est en attente.

Les membres sont priés de remettre leur décompte d'heures (sauf les plénières) d'ici au 20 novembre afin que ceux-ci puissent être validés lors de la séance du jeudi 27 novembre ; cette séance sera suivie d'un repas.

Fin 22h00

Michelle Beaud, présidente

A.- M Carluccio, secrétaire